

# PROCES-VERBAL du 12 avril 2016

Le Comité Syndical s'est réuni dans  
la Salle du Conseil Municipal de Thégra,  
L'an deux mille seize et le douze avril,  
à 20 heures 00,  
sous la Présidence de Madame GRANAT Sylvie

Membres en exercice: 12

**Présents (7):** GRANAT Sylvie, BOY Patrick, MASMAYOUX Chantal, FORTIN Anne Marie, GARCIA  
Christophe, HURDEBOURQ Céline, CHARLES Matthieu,

**Excusés (2):** CHARBONNIER Augustine, COLDEFY Cécile

**Absents (6):** CANITROT Véronique, GRIMAL Marie Claude, FARAL Emilie, LAMOTHE Jérôme,  
PRANGERE Pierre, LAGARRIGUE Daniel

**Date de la convocation** : 04/04/2016

**Secrétaire de séance** : Sylvie GRANAT

## **I/APPROBATION DU PV DU 29/03/2016**

Après lecture, approbation du procès verbal du 29/03/2016.

Madame La Présidente porte ce dernier à la signature des membres présents au cours de cette séance.

## **II/ DELIBERATION Vote des Tarifs 2016**

Les membres du Comité Syndical adoptent les tarifs suivants qui prendront effet:

- le 04/07/2016 pour les tarifs ALSH d'été.

- le 01/09/2016 pour les autres tarifs.

Pour les communes, tarifs appliqués sur l'année scolaire 2015/2016.

### 1-CANTINE

Participation aux frais de cantine:

<u>Par élève</u>	<u>4,00 €</u>
<u>Par élève et si quotient familial &lt; 550</u>	<u>2,69 €</u>
<u>Pour un adulte</u>	<u>5,15 €</u>

### 2 -ALSH

<u>Cotisation annuelle ALSH par enfant</u>	<u>5,50 €</u>
--	---------------

### 2-A- ALSH été + petites vacances

<u>Tarif à la journée avec repas</u>	<u>15,90 €</u>
<u>Tarif à la demi journée sans repas</u>	<u>7,75 €</u>
<u>Tarif à la journée avec repas et si quotient familial &lt; 550</u>	<u>12,64 €</u>
<u>Tarif à la demi journée sans repas et si quotient familial &lt; 550</u>	<u>6,20 €</u>

### 2-B- ALSH "mercredi après midi, matin, midi et soir"

<u>Tarif horaire:</u>	<u>1,24 €</u>
<u>Tarif horaire et si quotient familial &lt; 550</u>	<u>1,00 €</u>

### 3-FONCTIONNEMENT ECOLES

#### 3-A-PARTICIPATION DES COMMUNES DU RPI (Thégra et Lavergne)

<u>Communes</u>	<u>Participation écoles</u>	<u>Remboursement emprunt travaux</u>	<u>Total</u>
<u>Thégra</u>	<u>63939,42 €</u>	<u>4 840,58 €</u>	<u>68 780,00 €</u>
<u>Lavergne</u>	<u>63939,42 €</u>	<u>4 840,58 €</u>	<u>68 780,00 €</u>

#### 3-B-PARTICIPATION DES COMMUNES

3-B-1: pour les communes de Padirac, Miers, Alvignac, Saignes, Rignac et Mayrinhac Lentour

<u>Pour la maternelle par enfant:</u>	<u>1 391,00 €</u>
---------------------------------------	-------------------

Pour le primaire par enfant:	911,00 €
------------------------------	----------

3-B-2: pour les autres communes:

Pour la maternelle par enfant:	1 755,00 €
Pour le primaire par enfant:	1 160,00 €

3-C-PARTICIPATION ANNUELLE DES PARENTS POUR LES TAP

Pour 1 enfant:	15,00 €
Pour 2 enfants:	25,00 €
Pour 3 enfants:	35,00 €

4- FONCTIONNEMENT ALSH

Participation de l'EPCI CAUVALDOR:	36 000,00 €
------------------------------------	-------------

### III/ Présentation et vote du budget primitif 2016

Madame La Présidente présente aux membres du Conseil Syndical le budget primitif 2016 du syndicat qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante:

Section de fonctionnement:

Dépenses: 310 138.26 €

Recettes: 310 138.26 €

Section d'investissement:

Dépenses: 46817.42 €

Recettes: 46 817.42 €

Ce budget est soumis au vote.

Ce présent budget est voté à l'unanimité des présents.

### IV/ Questions diverses

#### A- Délibération Subvention Association des Parents d'Elèves

L'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.) de Thégra-Lavergne a sollicité une subvention de la part du Syndicat Mixte de l'animation scolaire et périscolaire de Thégra Lavergne.

Après délibération, le Comité Syndical :

- donne un avis favorable au versement d'une indemnité de 200 € (deux cent euros) à l'Association des Parents d'Elèves de Thégra Lavergne.

Cette somme, prévue au budget primitif 2016, sera imputée sur l'article 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé".

#### B- Tarifs 2016

Mme La Présidente précise qu'il a été décidé de ne pas augmenter les tarifs 2016 pour les familles.

Les collectivités ont été augmenté de 3.5 % par rapport à l'année précédente compte tenu de 2 facteurs:

- le coût de l'ATSEM à mi temps à répercuter dans le budget;
- le projet de l'opération numérique.

Il est à noter qu'au final, entre 2013 et 2016, l'augmentation des collectivités à été de l'ordre de +0.20 % seulement car elles avaient bénéficié en 2014 d'une baisse de leurs participations.

### **C- Fonds de soutien**

Jusqu'à présent la commune de Thégra bénéficiait d'une aide versée par l'état pour l'application des nouveaux rythmes scolaires d'un montant de 90 € par élève.

Ce montant passe à 50 € par élève, comme pour la commune de Lavergne.

Fin de la séance à 21h30

GRANAT Sylvie,      BOY Patrick,      MASMAYOUX Chantal,

FORTIN Anne Marie,      GARCIA Christophe,      HURDEBOURQ Céline,      CHARLES Matthieu,